

# LYCEE URUGUAY – FRANCE

BP 10073 - 1 avenue des Marronniers - 77211 AVON CEDEX

Téléphone : 01 60 74 50 60 - Télécopie : 01 60 72 81 99

Site internet : <http://www.uruguayfrance.com>

Mail : ce.0770918E@ac-creteil.fr

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**Formation préparant au diplôme d'État de Conseillère en Économie  
Sociale Familiale (DECESF)**

**Année universitaire 2017-2018**

Date limite de retrait des dossiers :  
**20 Février 2017**

Date limite de retour des dossiers :  
**07 mars 2017**

**Cachet de la poste faisant foi**

Nom du candidat  
(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse le cas échéant)

Prénoms

Né(e) le                                    à                                    Pays

Adresse

Code postal                                    Ville :

Email :

Tel :

Etablissement fréquenté en 2015-2016 :

Situation actuelle :

Diplômes universitaires ou professionnels :  
(Préciser l'année d'obtention)

**Situation du candidat à l'entrée en formation :**

- Demandeur d'emploi
- Etudiant
- En cours d'emploi (formation continue)

## CADRE DE LA FORMATION

Le lycée **Uruguay-France** est situé sur la commune d'**Avon**, dans un site verdoyant en limite de la **forêt de Fontainebleau**. Il est accessible depuis la **gare SNCF de Fontainebleau-Avon** par un service de transport urbain (arrêt face au lycée).

Etablissement public, les études sont gratuites. Un internat permet d'accueillir les étudiants qui le souhaitent dans la limite des places disponibles, mais il est fermé durant les week-ends et les vacances scolaires.

La section de conseiller en ESF est ouverte depuis septembre 1997.

## PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

La formation au diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale est réglementée par les textes officiels suivants :

- le décret n° 2009-1084 du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et modifiant le code de l'action sociale et des familles et par l'arrêté du 1er septembre 2009 ;  
(Décret et arrêté publiés au JORF n°0203 du 3 septembre 2009 page 14590 - texte n° 11).
- l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale ;
- la circulaire interministérielle n° DGS/4A/DGESIP/2011/457 du 5 décembre 2011 relative à la mise en place en crédits européens (ECTS) des formations préparant aux diplômes post-baccalauréat du travail social.
- la circulaire interministérielle N°DGCS/4A/DGESIP/2012 /446 du 21 décembre 2012 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale Familiale (DE CESF).

## **Extraits du référentiel professionnel : définition de la profession et du contexte d'intervention**

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.

Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne.

L'action du CESF s'inscrit dans un contexte économique et social marqué par la précarité, les difficultés budgétaires, les problèmes d'accès au logement, le surendettement, le chômage, les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes, compétences qui vont leur permettre d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Elle développe la participation active et permanente des usagers / habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co-construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent. Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles.

Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire.

## STRUCTURE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### Orientations générales de la formation :

Le temps de formation est réparti en Temps de Formation Théorique qui correspond aux heures de cours dispensées sur le centre de formation soit 540 heures pour l'année, le Temps de Stage de 16 semaines et le Temps de Travail Personnel Estimé qui correspond au travail que les étudiants doivent fournir en dehors des heures de cours.

Le directeur de l'établissement de formation établit avec chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des dispenses de certification.

**La convergence entre formation théorique et formation pratique est essentielle. Ce travail interactif d'appropriation des connaissances s'articule autour de la maîtrise de quatre domaines de compétences (DC) :**

DC1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (DC1C)

DC2 : Intervention sociale (DC2AB)

DC3 : Communication professionnelle

DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales (DC4B)

Domaine de compétence	Temps de formation théorique	Temps de stage	Temps de travail personnel estimé	Charge de travail totale	Crédits
DC1C	140	65	131	336	12
DC2AB	250	365	279	894	32
DC3	60	69	69	198	7
DC4B	90	61	101	252	9
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>560</b>	<b>580</b>	<b>1680</b>	<b>60</b>

### Chaque domaine de compétences correspond à une épreuve spécifique :

DC1 : Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel

DC2 : Dossier de pratiques professionnelles

DC3 : Elaboration d'une communication professionnelle à l'attention d'un destinataire ciblé

DC4 : Politique sociale territoriale et positionnement professionnel

À l'issue de l'année de formation et sous réserve de la réussite aux épreuves de certification, les étudiants valident les 60 crédits attribués à la formation DECESF.

### Orientations générales de la formation pratique :

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition de compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

Les stages professionnels sont effectués sous la conduite d'un référent professionnel sur un ou deux sites qualifiants.

Chaque stage fait l'objet d'une convention entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses

objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications des référents professionnels et les modalités d'organisation du tutorat.

### Éléments de contenu de la formation

L'année scolaire est répartie entre les semestres 1 et 2

Domaine de compétence	Semestres	Temps de formation théorique	Temps de stage	Temps de travail personnel estimé	Charge de travail totale par semestre	Crédits
DC1C	1	55	18	39	112	4
	2	85	47	92	224	8
DC2AB	1	156	251	179	586	21
	2	94	114	100	308	11
DC3	1	30	17	11	58	2
	2	30	52	58	140	5
DC4B	1	30	17	37	84	3
	2	60	44	64	168	6

Chaque semestre est composé de modules qui sont validés selon des modalités spécifiques.

### Présentation du semestre 1

Domaine de compétence	Code Fiche	Intitulé	TFT	TS	TTPE	Crédits
DC1C	DC1CM1	Méthodologie de recherche 1	35	0	21	2
	DC1CM2	Insertion sociale et professionnelle	20	18	18	2
	Total		<b>55</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>4</b>
DC2AB	DC2ABM1	Grands principes de l'intervention sociale	40	30	42	4
	DC2ABM2	L'évaluation en travail social : le diagnostic, de la théorie à la pratique	20	48	16	3
	DC2ABM4	Techniques, méthodes et outils au service de l'intervention sociale 1	20	48	16	3
	DC2ABM6	Connaissance des publics 1	30	28	25	3
	DC2ABM8	Pratique de l'intervention sociale 1	20	56	36	4
	DC2ABM10	Ethique et déontologie en travail social 1	26	41	44	4
Total		<b>156</b>	<b>251</b>	<b>179</b>	<b>21</b>	
DC3	DC3M1	Communiquer à, avec, pour l'usager, l'équipe, les partenaires : des stratégies	30	11	11	2
	Total		<b>30</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>2</b>
DC4B	DC4BM1	Impulser une dynamique partenariale sur un territoire	30	17	37	3
	Total		<b>30</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>3</b>
Total		<b>271</b>	<b>303</b>	<b>266</b>	<b>30</b>	

### Présentation du semestre 2

Domaine de compétence	Code Fiche	Intitulé	TFT	TS	TTPE	Crédits
DC1C	DC1CM3	CDMESF 1 : santé, alimentation pauvreté et précarité	20	15	21	2
	DC1CM4	CDMESF 2 : habitat/logement	20	15	20	2
	DC1CM5	Méthodologie de recherche 2	15	0	42	2
	DC1CM6	CDMESF 3 : Consommation/budget/surendettement	30	17	9	2
	Total		<b>85</b>	<b>47</b>	<b>92</b>	<b>8</b>
DC2AB	DC2ABM3	L'évaluation en travail social : évaluer les interventions	10	30	16	2
	DC2ABM5	Techniques, méthodes et outils au service de l'intervention sociale 2	20	22	14	2
	DC2ABM7	Connaissance des publics 2	30	10	16	2
	DC2ABM9	Pratique de l'intervention sociale 2	20	26	38	3
	DC2ABM11	Ethique et déontologie en travail social 2	14	26	16	2
Total		<b>94</b>	<b>114</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	
DC3	DC3M2	Communiquer professionnellement par écrit. Ecrire pour communiquer	30	52	58	5
	Total		<b>30</b>	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>5</b>
DC4B	DC4BM2	Se positionner en tant que CESF dans un contexte partenarial	30	22	32	3
	DC4BM3	Développer une démarche participative	30	22	32	3
	Total		<b>60</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>6</b>
Total		<b>269</b>	<b>257</b>	<b>314</b>	<b>30</b>	

## MODALITES DE LA SELECTION

La présence d'une section de BTS ESF dans l'établissement implique deux types de recrutement :

- une sélection en interne pour sélectionner les étudiants du lycée Uruguay-France ;
- une sélection en externe pour traiter les candidatures sans lien avec l'établissement.

Dispositions communes aux deux types de recrutement :

- une commission associant le chef d'établissement, le responsable de formation et un professionnel CESF statue au mois d'avril sur les candidatures sur la base de critères précis ;
- en cas de contestation de la décision rendue à son égard, chaque candidat peut exercer son droit d'accès pour consulter les outils et indicateurs de l'évaluation. Mais s'agissant d'un concours et non d'un examen, les instruments de sélection (copies, résultats des tests) ne sont pas communiqués.

### **Le recrutement en interne :**

Nous prenons en considération le désir légitime des étudiants de BTS de poursuivre leurs études dans le même établissement, soit pour des raisons pratiques (hébergement en internat ou domicile proche) soit pour des raisons pédagogiques (appréciation des méthodes, connaissance des formateurs qui interviennent parallèlement en BTS et en DCESF).

Pour une promotion de 24 étudiants, le nombre de candidatures oscille chaque année entre 18 et 22.

Une réunion préparatoire est organisée en décembre ou janvier de chaque année aux fins d'informer les étudiants du processus de sélection. A cette occasion, les règles suivantes sont rappelées :

- il n'y a pas de droit acquis à être admis en année préparatoire au DCESF ;
- il n'y a pas de droit acquis à effectuer sa troisième année dans le même établissement ;
- la pluralité de candidature auprès de plusieurs établissements est donc conseillée pour augmenter ses chances d'admission ;
- la sélection en interne est indépendante du recrutement extérieur ;
- Il n'est pas établi de quotas : la commission apprécie souverainement le nombre de candidats admis.

### **Le recrutement externe :**

Nombre de dossiers traités annuellement : entre 90 et 120

Origine des candidats : BTS ESF 100% (dans le cadre actuel de la réglementation du diplôme)

Ventilation des baccalauréats sur les cinq dernières années (2008-2014) :

ES 40% - SMS 35% - S 10% - L 6% - STI 2% - STT 2% Baccalauréats professionnels 5%

# PROCESSUS DE SELECTION

## Examen des dossiers de candidature

L'ensemble des dossiers est examiné durant la première quinzaine de mars. Chaque candidat est informé individuellement de la réponse à sa candidature durant la deuxième quinzaine de mars.

## Convocation des candidats présélectionnés à un entretien et/ou une épreuve écrite

Les candidats présélectionnés sont convoqués au cours du mois de mars ou avril. Ils peuvent être convoqués à un ou plusieurs des épreuves de sélection suivantes :

- un entretien individuel
- un entretien de groupe
- une épreuve écrite

Lors des entretiens, les valeurs de la formation, sous-tendues par la charte, constituent un cadre de référence pertinent qui permet à l'étudiant d'auto évaluer sa motivation personnelle et au centre de formation d'évaluer le rapport à l'éthique des candidats à l'admission.

La décision de la Commission d'admission est communiquée à chaque candidat durant le mois de mai. La liste définitive d'admission est arrêtée courant mai.

## Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le coordonnateur de la formation DE CESF  
Lycée URUGUAY-FRANCE BP73  
77211 AVON Cedex  
[rauscher.dominique@neuf.fr](mailto:rauscher.dominique@neuf.fr)

### DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ↪ Les photocopies des bulletins scolaires de toute votre scolarité en BTS ESF  
Si vous êtes actuellement scolarisé(e) en 2<sup>e</sup> année de BTS, vous devez joindre obligatoirement le bulletin du premier semestre. Si, au jour où vous retournez le présent dossier, vous n'êtes pas encore en possession de ce document, vous devrez l'adresser par courrier séparé, sans aucun rappel de notre part.
- ↪ Le relevé de notes du BTS, en cas d'obtention du diplôme
- ↪ La copie du ou des diplômes justificatif(s) des dispenses éventuelles de formation
- ↪ Une lettre de motivation pour le métier de conseiller en ESF
- ↪ Un curriculum vitae
- ↪ Deux enveloppes de 20 grammes timbrées au tarif en vigueur (libellées à vos nom et adresse)
- ↪ Une enveloppe (format : 23 x 16cm) de 100 grammes timbrée au tarif en vigueur

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste l'exactitude des informations consignées dans le dossier de candidature et certifie avoir pris connaissance des conditions d'accès à la formation et à la sélection.

Fait à :  
Signature

Le :



## **Informations relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures**

**Cette double page du dossier ne concerne que les étudiants(es) titulaires d'un diplôme professionnel autre que le BTS ESF et figurant sur le tableau de la page suivante. Les titulaires de ces diplômes sont dispensés des épreuves correspondantes au domaine de compétence validé au titre d'une certification antérieure.**

### Tableau des certifications antérieures :

Conformément à l'annexe V de l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au DECESF, et sans préjudice des dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience, les personnes titulaires d'un des diplômes mentionnés dans le tableau ci-dessous, bénéficient des dispenses suivantes :

Domaines de compétences du DECESF	DUT Carrières sociales (CS)	DEASS	DEES	DEEJE
DC1C				
DC2AB				
DC3				
DC4B				

Légende :

DC1 : Conseil et expertise a visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

DC2 : Intervention sociale (ISAP – ISIC)

DC3 : Communication professionnelle

DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales

### Dispenses d'épreuves correspondant aux certifications antérieures :

Certifications antérieures	Dispenses d'épreuves correspondantes
DC1C	Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel
DC2AB	Dossier de pratiques professionnelles
DC3	Elaboration d'une communication professionnelle à l'attention d'un destinataire ciblé
DC4B	Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter institutionnelles

**Attention ! Pour obtenir le DECESF, les candidats non titulaires d'un BTS ESF doivent avoir validé les quatre domaines de compétences du BTS ESF :**

**DC1A DC1B DC2C DC4A**

**Pour toutes précisions, référez vous :**

**- au Bulletin officiel n° 38 du 15 octobre 2009, aux annexes de l'arrêté du 1/09/09 en particulier l'annexe 5 ;**

**- au Bulletin officiel du 24 septembre 2009 : Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » arrêté du 31/07/09 publié au J.O. du 18-9-2009.**

**Validations de certification au titre de la possession d'un diplôme :**

Préciser le diplôme et sa date d'obtention (joindre la copie de la notification ou du DE) :

- DC1C Conseil et expertise a visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- DC2AB Intervention sociale (ISAP – ISIC)
- DC3 Communication professionnelle
- DC4B Implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales

**Validations de certification au titre d'une précédente présentation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale :**

Préciser la date de présentation et joindre la copie de la notification. Précisez si vous avez suivi une formation complémentaire (MOREA, CNED, GRETA...)

- DC1C Conseil et expertise a visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- DC2AB Intervention sociale (ISAP – ISIC)
- DC3 Communication professionnelle
- DC4B Implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales

Formation complémentaire éventuelle (CNED, GRETA...) :

**Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)**

Précise la date de notification de la décision de VAE (joindre la copie de la notification) :

- DC1C Conseil et expertise a visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- DC2AB Intervention sociale (ISAP – ISIC)
- DC3 Communication professionnelle
- DC4B Implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales

## QUESTIONNAIRE

- 1 Avez-vous un intérêt particulier pour solliciter notre établissement (localisation géographique, connaissance des méthodes pédagogiques, structure de l'année de formation, etc.) ?
  
- 2 Comment l'avez-vous connu (CIO, CIDJ, étudiante en cours de formation, carrefour des métiers, information par un enseignant, etc.) ?
  
- 3 Situez sur une échelle de 1 à 5 votre souhait d'intégrer notre établissement en tenant compte de toutes les autres demandes que vous avez formulées (1 = premier vœu ; 2 = deuxième vœu, etc.) :  
  
1       2       3       4       5
  
- 4 Comment envisagez-vous de résoudre votre éventuel problème de logement et/ou de transport ?
  
- 5 Accepteriez-vous de résider en internat scolaire traditionnel dans l'établissement (20 semaines de formation théorique : octobre/novembre puis avril/mai/juin) ?  
  
Oui     Non
  
- 6 Avez-vous réfléchi à un lieu de stage auprès d'un conseiller en ESF ? Vos recherches sont-elles en cours ?
  
- 7 Avez-vous réfléchi à un ou plusieurs thèmes de mémoire ? si oui, lesquels ?
  
- 8 Disposez-vous d'un équipement informatique personnel et d'un accès à Internet vous permettant de communiquer en permanence avec vos formateurs ?  
  
Oui     Non